



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
 X^e CANTON DE MONTPELLIER

ARRETE N° 2010/478

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS DE Mme le Maire à M. CONTE en sa qualité d'adjoint au Maire - modification

Vu les articles L 2122-18 du Code des Collectivités Territoriales,
 Vu l'arrêté n° 67 en date du 17 mars 2008 portant délégation de fonctions à M. Conte en sa qualité d'adjoint au Maire
 Vu la nouvelle organisation des services municipaux

ARRETE

Article 1^{er}
 L'article 1^{er} de l'arrêté sus-énoncé est complété comme suit
 Mme Danièle Antoine-Santonja donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à M. Conte en sa qualité d'adjoint pour :

- L'Etat Civil
- Les Elections Professionnelles et Politiques
- Le cimetière
- Les archives communales
- Le recensement
- Les affaires militaires
- Les affaires concernant les étrangers
- L'administration générale

Article 2
 Cet arrêté prendra effet le 27 novembre 2010

Article 3
 Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs
- Notifié à l'intéressé
- Transmis au contrôle de légalité

Fait à JUVIGNAC le 22 novembre 2010

Le Maire

D. ANTOINE SANTONJA

Acte rendu exécutoire
 Après dépôt en Préfecture
 le 01.12.2010
 Publication le 01.12.2010
 Et notification le

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DELEGATION DE FONCTIONS DE MME LE MAIRE A M. CONTE EN SA QUALITE D'ADJOINT AU MAIRE - MODIFICATION

Date de transmission de l'acte : 01/12/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 01/12/2010

Numéro de l'acte : 2010-478 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20101122-2010-478-AI

Date de décision : 22/11/2010

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions

